

## «Espace Info Energie Ville de Besançon» - Convention de partenariat avec le CAUE - Actualisation de la subvention

**M. l'Adjoint ALAUZET, Rapporteur :** Par délibération du 13 mai 2004, la Ville de Besançon a signé une convention avec le CAUE pour la mise en place d'un espace Info Energie Ville de Besançon.

De façon générale, l'EIE-Ville de Besançon est une structure dans laquelle le grand public pourra obtenir des informations et des conseils objectifs et gratuits sur la maîtrise de l'énergie (utilisation rationnelle de l'énergie, efficacité énergétique, énergies renouvelables, etc.).

De façon plus caractéristique, la Ville de Besançon a choisi de privilégier des actions de proximité auprès des personnes en difficulté.

Pour atteindre ces objectifs, la Ville de Besançon a décidé de mettre en place un partenariat étroit d'échanges avec les acteurs sociaux directs de la Ville, tels que le CCAS et les autres acteurs sociaux ou services de gestion sociale présents sur la ville, tels que l'OPHLM, la CAF, les services HLM ou autres associations travaillant sur le logement social.

La gestion de l'Espace Info Energie est confiée au CAUE.

Le montant de la participation de la Ville de Besançon a été fixé pour l'année 2004 à 5 000 € en investissement et 10 000 € en fonctionnement. Pour les années suivantes, la participation financière de la Ville de Besançon s'élèvera à 10 000 € réactualisée annuellement en fonction de l'évolution de l'indice des salaires.

Pour 2005, la participation de la Ville est ainsi portée à 10 240 €, soit + 2,4 %.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à verser cette subvention au CAUE. La somme de 10 240 € sera prélevée sur les crédits de fonctionnement inscrits au budget primitif de l'exercice courant au chapitre 65.93.6574.30900.

**«M. Loïc LABORIE :** Je voulais juste savoir si l'Espace Info Energie Ville de Besançon pouvait ou s'était déjà saisi d'une initiative menée à Dunkerque dans le cadre de l'Agglomération visant à mettre en place une thermographie aérienne.

**M. LE MAIRE :** Mais c'est en cours, cher ami !

**M. Éric ALAUZET :** Dans le travail sur la HQE qui se fait progressivement, dans les trois premières cibles retenues, il y a notamment celle-là. Donc systématiquement dans tous nos bâtiments en construction ou en rénovation lourde, on fera une signature énergétique thermographique.

**M. Loïc LABORIE :** D'accord mais pour l'habitat existant ? C'est de manière systématique qu'une cartographie sur l'ensemble de la ville ou de l'agglomération...

**M. Éric ALAUZET :** ...on en a parlé ces jours-ci, donc ta réflexion tombe bien et c'est véritablement quelque chose de très intéressant à mener.

**M. LE MAIRE :** Je peux vous dire que ces politiques sont en cours. Ce n'est pas nouveau à Besançon parce qu'il y a 18 ans on parlait déjà de cela et l'Adjointe à l'Environnement s'appelait alors Paulette GUINCHARD-KUNSTLER.

**Mme Paulette GUINCHARD-KUNSTLER :** Vous pouvez regarder ce qui a été fait il y a plus de 18 ans».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 8, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter la proposition qui lui est soumise.

Récépissé préfectoral du 3 mars 2005.